N° 17 05 25

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le dix-sept mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, HUCHET, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHERON, CHUPIN, BELLIOT, CARNAC, ROBIN, TRICHET, DUBOIS.

Date de convocation

11 mai 2017

A l'exception de :
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame CHUPIN.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du Conseil Municipal

17 MAI 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame FRAUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 29

Votants ----- 33

25/ POINT JEUNES – « PRESQU'ILE CONTEST 2017 » – RENCONTRE DE GLISSE URBAINE SUR LE SKATE PARC DE PORNICHET – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE PORNICHET, LA MJC DE LA BAULE ET LE SERVICE JEUNESSE DE LA MAIRIE DU POULIGUEN – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame DESSAUVAGES, adjointe au Maire

EXPOSE :

Pour la cinquième année consécutive, le Point Jeunes organise une rencontre de glisse urbaine sur le Skate parc de Pornichet dans le cadre du « Presqu'île Contest 2017 ».

Cette manifestation aura lieu le samedi 10 juin 2017, de 13h00 à 18h00, 31 avenue des écoles, devant le Point Jeunes et sur le skate parc. Elle est accessible aux jeunes à partir de 8 ans contre une participation de 2 €.

Le « Presqu'île Contest 2017 » est une compétition de rollers, trottinette, bmx et de skate sur trois villes étapes de la presqu'île : la Baule, le Pouliguen et Pornichet.

L'objectif de cette manifestation est de dynamiser les skates parcs grâce à la mobilisation d'acteurs, d'associations et de jeunes du territoire.

Une convention de partenariat entre la Commune de Pornichet, la MJC de la Baule, le service jeunesse de la Mairie du Pouliguen, permet de cofinancer pour un montant de 100 € TTC la création de supports visuels : affiches, flyers et la réalisation d'un teaser vidéo pour la promotion de cet événement.

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

L'équipe d'animation du Point Jeunes a sollicité les commerces spécialisés dans la vente de matériel et de vêtement de glisse urbaine pour offrir des lots aux participants du « Presqu'île Contest 2017 ». Un sponsoring sera établi avec l'association le Hangar 44 et les sociétés Fifty Fifty, The Edge, Holywind, Ride All, TSN 44 et Gliss Evolution.
Ces conventions de sponsoring ont fait l'objet de décisions prises sur le fondement de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

L'équipe d'animation du Point Jeunes a souhaité inviter Le Loft 5 de Pornichet pour effectuer une démonstration de Street Dance à titre gracieux et la Fédération Française des Motards en Colère de Loire-Atlantique, pour proposer aux jeunes un atelier de prévention sur les deux roues durant le Contest. Cette participation s'effectuera à titre gracieux, mais le Point Jeunes s'engage à rembourser les frais de déplacements pour un montant de 74 € TTC.
L'équipe d'animation du Point Jeunes a également sollicité le DJ Rythmans Beats pour l'animation musicale du Contest qui sera facturée 200 € TTC et Shaka Skate School, pour assurer une prestation de Speaker (déroulement des épreuves et descriptions techniques des figures) pour une somme globale de 222 € TTC.
La société Offset 5 assure l'impression des affiches du Contest pour un montant de 78 € TTC.
Ces conventions de prestation de service ont fait l'objet de décisions prises sur le fondement de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

La réunion de l'ensemble de ces acteurs permettra d'assurer une qualité des animations proposées au public.

Le coût global pour l'organisation de cette manifestation s'élève à 600 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Pornichet, la MJC de la Baule, le service jeunesse de la Mairie du Pouliguen.

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Vu le projet de convention ci-annexé,
⇨Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 10 mai 2017,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre la Commune de Pornichet, la MJC de la Baule et le service jeunesse du Pouliguen.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame DESSAUVAGES, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

MAIRIE DE PORNICHET
LOIRE-ATLANTIQUE